

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2016

Envoyé en préfecture le 14/04/2016  
Affiché le 14/04/2016  
ID : 059-215903691-20160413-20160413\_4-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 18
- de votants 22

L'an deux mil seize

Le 13 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. SALADIN Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de MAING

OBJET

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION 2016**

Etaient présents : RAMEZ D. FAILLON J. RIFF C. DOLEZ C. KINGET B. HAMADI A. SALADIN B. DESROUSSEAUX C. COLLET Co. BAILLEUX A. SPOTO S. MUSY F. THUILLET MP. COLLET Ch. COLOMBEL L. DELANNOY JM. MONTAY G. GARNERONE L.

Etaient excusés : MOREAU G. GOBERT J. BAUDRIN P. NATHIEZ V. MULON C. DUMOULIN H. DEBIONNE M. PREUVOT R. DE MULDER A.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2016

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 07/04/2016

Procurations respectives à : RIFF C. COLLET Co. SALADIN B. KINGET B.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1336 B septies,

Vu la loi n° 80 -10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit en décidant d'appliquer une variation proportionnelle de coefficient : 1,000 000.

|                   | TAUX 2015 | TAUX 2016 | BASES     | PRODUIT   |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 23        | 23        | 3 016 000 | 693 680   |
| Foncier Bâti      | 17,71     | 17,71     | 2 237 000 | 396 173   |
| Foncier non Bâti  | 86,41     | 86,41     | 82 100    | 70 943    |
| TOTAL             |           |           |           | 1 160 796 |

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maining, le 14 avril 2016

La DGS

I. SERAFINI

